

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

|                                             |             |                              |
|---------------------------------------------|-------------|------------------------------|
| <b>Date de convocation :</b>                | 4 mars 2015 | <b>Nombre de conseillers</b> |
| <b>Date d'affichage de la convocation :</b> | 4 mars 2015 | <b>communautaires</b>        |
|                                             |             | En exercice: <b>50</b>       |
|                                             |             | Présents : <b>45</b>         |
|                                             |             | Votants : <b>50</b>          |

**Séance du 12 mars 2015**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le douze mars deux mille quinze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique GILLEQUIN

**ETAIENT ABSENTS**

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE  
M. Benoit HERR, procuration à Mme DEVILLECHABROLLE  
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Bernard MORAIN  
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT  
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Laurence MARCHAND

**Objet :** mutualisation des services supports entre la ville de Joigny et la Communauté de Communes du Jovinien (création des services communs)

**OBJET : mutualisation des services supports entre la ville de Joigny et la Communauté de Communes du Jovinien (création des services communs)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-4-2,

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

**Considérant** la possibilité de créer des services communs entre la ville de Joigny et la Communauté de Communes du Jovinien,

**Considérant** que sont concernés les services « support », de la ville de Joigny et de la Communauté de Communes du Jovinien :

- Service « Finances »
- Service « Ressources Humaines »
- Services « Marchés publics et juridique »
- Direction Générale,

**Considérant** que cette mutualisation des services « supports » permet :

- Une économie financière
- Une technicité des services mis en commun,
- Une conduite des projets plus pratique,
- Une plus grande souplesse pour les remplacements d'agents lors de congés, maladie...
- Une aide technique aux communes membres de la Communauté de Communes du Jovinien,

**Considérant** que les services communs relèvent obligatoirement de l'EPCI, les agents de la ville de Joigny seront de plein droit transférés à la Communauté de Communes du Jovinien où ils exerceront en totalité leurs fonctions dans un service commun,

**Considérant** que les modalités de mise en œuvre sont conclues entre la Communauté de Communes et la Ville de Joigny par une convention qui précise, notamment, les conditions de remboursement de la Ville de Joigny à la Communauté de Communes du Jovinien des frais de fonctionnement du service, l'organisation des services communs, les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis par les agents, (convention reprenant les éléments de la note d'aide à la décision jointe à la note de synthèse du présent conseil),

**Considérant** qu'en fonction des missions confiées aux services communs, les agents sont placés sous l'autorité fonctionnelle du maire ou du président de la Communauté de Commune,

**Vu** la réunion du conseil des maires réunie le 25 février 2015,

**Vu** l'exposé du président,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré,**

**POUR : 38**

**CONTRE : 11 (M. BOURRAS, Mme BLANC, Mme FARO, M. PETER, M. DEGOURGEOT, M. CHASSERY, M. POIBLANC, Mme LAFORGE, M. COURTAT, Mme BALLANTIER, M. PERREAU)**

**ABSTENTION : 1 (M. JACQUET)**

- **décide** la création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 de services communs entre la Ville de Joigny et la Communauté de Communes du Jovinien : services « finances », « ressources humaines », « marchés publics et juridique » et la direction générale,
- **autorise** le président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la création et à la gestion de ces services communs.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET

Date de réception  
par la Préfecture : 23/03/15  
date de publication : 23/03/15



A large, stylized handwritten signature in black ink.



